



2024/04-16

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL du 8 avril 2024

Date de convocation : 30 mars 2024

Date d'affichage : 30 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril 2024 à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 30 mars 2024 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame, le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme ENEE, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, M. MAURICE, M. ARDITTI, M. DIGAIRE, Mme REUSSARD, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : Mme RAYSSEGUIER à M. SCHWEIZER
M. BALLOT à Mme REUSSARD

Absents excusés : Mme LOZACH, M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Mme le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Mme CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN CENTRE

Mme le Maire informe l'Assemblée que, par délibération en date du 1^{ER} février 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Centre a procédé à la modification de ses statuts suite à la création de la commune nouvelle de Commeny et les statuts modifiés en leurs articles 1 et 8.

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre à compter du 1er janvier 2013, **Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre, **Vu** le dernier arrêté Préfectoral en date du 18 janvier 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre, **Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2023 modifiant les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Après exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, les membres du conseil :

- Approuve les statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre,
- Autorise Mme la Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L.5211-5 du CGCT,
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Approbation à l'unanimité

Le Maire,
Anne-Marie MAURICE

